Accusé de réception en préfecture
025-262500820-20250415-3_152025-DE
Reçu le 22/04/2025

CCAS GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°15/2025	Objet : Approbation du compte administratif 2024
Date de la convocation : 09/04/2025 Date de la séance : 15/04/2025 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente Secrétaire de séance : Colette BESANÇON Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres représentés : 1 Membres excusés : 0 Membres absents : 1 Ne prenant pas part au vote : 2 Votants : 7	Membres présents : MM. Colette BESANÇON, Martine CHENUS-MARTHEY, Nadia LAKHDER, François LEBEAU, Biljana MARKOVIC, Georges WAECKEL. Membres absents représentés : Zahia LAZAAL a donné pouvoir à Nadia LAKHDER Membres absents excusés : Néant Membres absents non excusés : Gérard BERTHON Membres ne prenant pas part au vote : Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente Jean-Paul MUNNIER ayant donné pouvoir à Aurélie DZIERZYNSKI
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/04/2025 et de sa publication le 18/04/2025	

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°11/2024 du conseil d'administration du 8 avril 2024 portant adoption du budget primitif pour 2024 ;

Vu la délibération n°17/2024 du conseil d'administration du 1er juillet 2024 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2024 du C.C.A.S. ;

Vu la délibération n°31/2024 du conseil d'administration du 14 octobre 2024 portant adoption de la décision modificative n°2 du budget primitif 2024 du C.C.A.S. ;

Vu la délibération n°35/2024 du conseil d'administration du 9 décembre 2024 portant adoption de la décision modificative n°3 du budget primitif 2024 du C.C.A.S. ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le comptable des finances publiques ;

Considérant que Madame Colette BESANÇON, Vice-Présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2024 ;

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2024 ;

Considérant que Madame Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente, s'est retirée au moment du vote conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
025-262500820-20250415-3_152025-DE
Reçu le 22/04/2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration :

- Acte de la présentation du compte administratif 2024 ;
- Adopte le compte administratif de l'exercice 2024 et acte les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Mouvements comptables 2024	284 455,60 €	278 498,15 €
Résultat de l'exercice 2024	- 5 957,45 €	
Excédent 2023 reporté	+ 7 362,85 €	
Résultat net cumulé 2024	**+ 1 405,40 €**	

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Mouvements comptables 2024	27 377,92 €	9 705,99 €
Résultat de l'exercice 2024	- 17 671,93 €	
Excédent 2023 reporté	+ 30 963,49 €	
Résultat brut cumulé 2024	**+ 13 291,56 €**	
Restes à réaliser 2024	2 326,80 €	
Déficit des restes à réaliser 2024	- 2 326,80 €	
Résultat net cumulé 2024	**+ 10 964,76 €**	

RESULTAT NET DE CLOTURE 2024	**+ 12 370,16 €**

- Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 établi par le comptable des finances publiques ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour 2 326,80 €.

La Présidente du CCAS,
Aurélie DZIERZYNSKI.

Commune de GRAND-CHA
C.C.A.S
(Doubs)

La secrétaire de séance,
Colette BESANÇON.

Besançon